

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 13 MARS 2024

L'AN 2024, le 13 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 09 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – NPRNU SAINT-CREPIN - OPÉRATION LAMARTINE-MARCOTTE - RUE MARCOTTE - PLACE LAMARTINE - AVENUE DE PASLY - CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS AVEC MAISON DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE ET COMMERCE EN RDC - 17 LOGEMENTS SEMI-INDIVIDUELS EN ACCESSION

Par délibération du 22 juillet 2015, le Bureau de l'OPH de l'Aisne a décidé de procéder à des études de faisabilité sur les projets ANRU du quartier Saint-Crépin dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Par délibération du 27 novembre 2018, le Bureau de l'OPH de l'Aisne autorise le Directeur général de l'OPAL à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la Convention NPNRU et des projets inscrits à la Convention, cette dernière ayant été signée par l'OPH de l'Aisne et ses partenaires institutionnels le 16 octobre 2019.

Par délibération du 7 juillet 2023, après résiliation du marché initial de maîtrise d'œuvre et dans le but de répondre rapidement aux délais du NPNRU, le Bureau de l'OPH de l'Aisne autorise le lancement de marché de conception-réalisation.

Après le déroulement d'une procédure en deux phases (candidature et offres), la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 décembre 2023 pour choisir le groupement pour un montant de 6 235 000 € HT (honoraires et travaux).

Le prix de revient global de l'opération s'élève à 7 140 000 € HT.

Planning :

Démarrage travaux :	Septembre 2024
Livraison prévisionnelle :	1er semestre 2026

L'opération Lamartine-Marcotte porte sur la construction d'un ensemble immobilier constitué :

- d'un rez-de-chaussée composé d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) et un local commercial,
- d'un R+1 et R+2 comportant 15 logements.
- de 17 logements semi-individuels en accession

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires, signer tous les actes et documents relatifs à la bonne exécution de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus. M. Crémont ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

